





## 1/ Point sur la situation sanitaire et rappel des consignes de la rentrée :

Le secrétaire général rappelle que le respect des gestes barrière est primordial car la situation sanitaire s'est dégradée fortement depuis la rentrée. **Il convient d'éviter toutes les interactions sans masque et de prendre toutes les précautions pour éviter les cas contact.**

C'est pourquoi, le recours au télétravail comme cela a été demandé à maintes reprises par **Force Ouvrière**, va être plus amplement utilisé.

Les chefs de juridiction ont été réunis le **6 octobre** et un message leur a été adressé dès le lendemain pour les inciter fortement à autoriser le télétravail.



**FO a souligné les difficultés rencontrées par des agents qui ne sont pas autorisés à télétravailler avec localement des situations qui sont en complète contradiction avec les textes et les engagements pris par le gouvernement.**

Le secrétaire général s'est engagé à poursuivre sa démarche en faveur du télétravail et à mieux l'encadrer par de nouvelles circulaires.

Sur le point de l'information des personnels, **que notre syndicat juge quasiment inexistante,**

M. Girardot a précisé que le recensement du nombre d'agents contaminés et des cas contact étaient en cours de finalisation, mais il a tout de même indiqué que 28 personnes ont été placées en isolement (TA + CAA) et 44 cas positifs ont été signalés, sans aucun « cas très grave » à ce jour.



**FO a demandé au Conseil d'Etat de bien vouloir attirer l'attention des chefs de juridiction sur l'utilité des aménagements d'horaires qui sont préconisés par le Ministère de l'Intérieur** (circulaires du 03/09 et 04/10/2020) et qui doivent constituer un levier intéressant pour éviter aux agents en présentiel de devoir se déplacer en transport en commun aux heures de pointe, surtout dans les zones où la circulation du virus est intense.

Le président du CHSCT a répondu favorablement à notre demande.

Il est d'autre part rappelé par le secrétaire général et le Docteur Brami les mesures prises pour la protection des personnes vulnérables (télétravail, ASA et en cas de présentiel : masques chirurgicaux et le cas échéant aménagement des bureaux et des horaires de travail).

## Plan de Continuité d'Activité COVID 19

### 2/ Examen des plans de continuité d'activité mis à jour par les juridictions administratives :

La Direction de l'Équipement a fait une présentation synthétique des PCA actualisés qui ont tous répondu aux trois impératifs suivants :

- ✓ La gestion de l'activité à distance
- ✓ La préservation de la santé des fonctionnaires en présentiel
- ✓ La préservation de la communauté de travail



Des exemples sont donnés afin d'illustrer ces propos : les réunions Skype qui préservent les liens dans les équipes ou les accueils téléphoniques à distance qui sont techniquement possibles et protègent la santé des agents d'accueil.

A la question posée de savoir s'il faut diffuser les PCA, il a été répondu que cela serait une bonne pratique en effet à la condition de supprimer toutes les données personnelles qui y figurent, comme par exemple les n° de portable.

Le président a précisé qu'une prochaine livraison de 1500 ordinateurs portables allait être rapidement répartie dans les TA et CAA.

De plus, s'agissant des livraisons de gel hydro-alcoolique, l'Ile-de-France sera destinataire dès la semaine prochaine, puis ce sera le tour des autres juridictions et les futures livraisons se feront désormais sur une cadence mensuelle. Enfin pour les masques, le réassort géré par le Conseil d'Etat va passer par l'UGAP et pour les masques transparents qui ne sont pas disponibles et coûtent cher (13 euros l'unité), un marché spécifique est à l'étude.

**Date du prochain CHSCT  
le 20 NOVEMBRE 2020 à 9h30**



*Le seul syndicat dynamique  
partout en France !!*

**Utiliser les cahiers d'hygiène et de sécurité qui doivent être mis à votre disposition dans un lieu facilement accessible pour y faire figurer vos observations et suggestions.**

**N'hésitez à contacter vos représentants titulaires et suppléants en CHS qui sont à votre entière disposition.**

**Mme Catherine MAGRI - TA de Melun,  
M. Christian LONGQUEUE - TA de Nice.  
Mme Isabelle NIO - CAA de Douai.  
Mme Christina PEYRE - TA de Marseille,  
Mme Agnès THORAL - TA de Mayotte.  
Mme Catherine BUOT - CAA de Paris.**



## DECLARATION PREALABLE

### CHSCT DU 8 OCTOBRE 2020

Monsieur le président,

Mesdames, Messieurs les membres du CHSCT, Chers collègues,

Durant le confinement mis en place pour lutter contre la pandémie de la Covid 19 puis dans les mois qui ont suivi, les agents des greffes des juridictions administratives ont montré un engagement et un dévouement exemplaires. Ils ont fait à face à cette situation sanitaire inédite avec un réel sens du service public.

Il est temps désormais et face à l'aggravation rapide de la situation sanitaire, d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

La crise sanitaire continue de générer beaucoup d'interrogations et d'inquiétudes sur l'organisation du travail dans les services et de manière générale, FO soulève un manque de communication depuis cet été auprès des agents. Le premier bilan de la situation sanitaire dans les juridictions, que nous avons réclamé en mai dernier, n'a pas été fourni, alors que le ministère de l'intérieur a fait ce travail de recensement.

Si on peut se réjouir du port obligatoire du masque, certes trop tardif, on peut en revanche déplorer l'accumulation de signaux négatifs adressés aux agents de greffe pourtant engagés dans la crise.

En premier lieu, la répartition de la prime Covid qui s'est réalisée de manière aléatoire et opaque, sans aucune harmonisation entre les juridictions, a cristallisé de nombreuses tensions. Le surcroît de travail des derniers mois et la forte exigence qui pèsent sur les greffes ont engendré une large démotivation et renforcé les risques de souffrance au travail.

Ensuite, la perte de jours de congés pour certains, la difficulté pour d'autres à obtenir le remboursement de leur frais de restauration Covid n'ont guère amélioré le climat dans les greffes.

D'autre part, les difficultés à télétravailler persistent, à tel point qu'il est même parfois demandé aux agents de restituer les ordinateurs alors même que le matériel informatique a été largement déployé par la DSI depuis le début du confinement. Notre organisation syndicale a été alertée par certaines situations inadmissibles qui sont en contradiction avec l'ensemble des textes sur le télétravail et avec les engagements du gouvernement pris dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus. Ces situations sont d'autant plus anormales que dans le même temps, les magistrats sont largement encouragés à rester travailler chez eux.

Enfin, les modalités de travail en présentiel doivent également mieux tenir compte des contraintes que vivent les agents de greffe que ce soit au niveau des bureaux communs qu'il faut partager à plusieurs ou de la difficulté à se rendre sur le lieu de travail avec l'utilisation quotidienne de transports en commun souvent bondés.

FO vous alerte sur la nécessité de proposer des solutions d'organisation du travail afin de pouvoir faire face à la gestion de cette crise. Le télétravail qui avait été mis en place lors du plan de continuité d'activité (PCA) doit être amplement réactivé.

Il s'agit donc d'organiser la continuité du service public tout en préservant la santé de l'ensemble des fonctionnaires. Nous demandons en urgence des instructions claires, précises et cohérentes notamment au regard de l'évolution de la situation sanitaire.

*FO demande que cette déclaration soit annexée au Procès-Verbal*